



## Derniers jours pour s'inscrire sur les listes électorales

**Les 6 et 13 décembre prochains, les Parisiens seront appelés à voter aux élections régionales. Pour cela, ils doivent figurer sur les listes électorales. Celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits, ont jusqu'au 30 septembre pour effectuer cette démarche. Elle ne prend que quelques minutes.**

Les 6 et 13 décembre, les Parisiens seront appelés – comme tous les autres citoyens français – à voter aux élections régionales. Pour cela, ils doivent figurer sur les listes électorales.

Afin que toutes celles et ceux qui le souhaitent puissent voter, les listes électorales des communes françaises bénéficient d'une révision exceptionnelle : les demandes d'inscription sont recevables jusqu'au 30 septembre 2015.

Les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 31 décembre dernier – comme c'est habituellement le cas – ou qui ont déménagé après le 1er janvier, 2015 ont ainsi l'opportunité de régulariser leur situation et de participer au prochain scrutin.

**La démarche est simple et ne prend que quelques minutes.** Les Parisiens peuvent l'effectuer en ligne, [sur le site Mon service public](#), ou en se rendant à la mairie de leur arrondissement de résidence. Dans les deux cas, ils devront se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**Les citoyens français qui ne résident pas actuellement en France peuvent aussi s'inscrire** sur les listes électorales. Pour cela, ils doivent être inscrits au registre des français établis hors de France. Ils peuvent alors s'inscrire sur les listes parisiennes si :

- Paris est leur commune de naissance
- Paris est la commune de leur dernier domicile
- Paris est la commune dans laquelle est inscrit(e) leur conjoint(e)
- Paris est la commune dans laquelle un parent jusqu'au quatrième degré est/a été inscrit

Etre inscrit sur les listes électorales permet à chacun de bénéficier d'une voix – égale à celle de tout autre citoyen – afin d'exprimer son avis quant à la vie de la cité. Il s'agit d'un droit et d'un devoir : le fonctionnement de la démocratie est la responsabilité de tous.